

SAAD / SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

LE DÉPARTEMENT SOUTIEN LA MOBILITÉ DES INTERVENANTS AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES



LE DÉPARTEMENT DE L'AIN MOBILISÉ AUX CÔTÉS DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

Les métiers de la santé, du social et du médico-social connaissent depuis quelques années une crise d'attractivité, qui s'est aggravée avec la crise sanitaire liée à la Covid-19. De plus, aujourd'hui, le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile est très impacté par l'augmentation du prix des carburants et des véhicules car les personnels utilisent leurs propres véhicules.

Le Département de l'Ain s'est toujours mobilisé activement aux côtés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD*) et de leurs salariés qui interviennent au service des Aindinois parmi les plus fragiles, bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Pour faire face à la hausse du prix des carburants et des véhicules, dans un contexte d'inflation, le Département a décidé de revaloriser, dès le 1^{er} juillet 2022, les indemnités kilométriques des intervenants à domicile et de participer au financement d'une flotte de véhicules de service à destination de ces personnels itinérants des SAAD en contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

* Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'Ain en CPOM :

ADAPA : Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain

ADOM01 : Aide aux familles et aux personnes de l'Ain

ADMR : Aide à domicile en milieu rural

ADS : Ain domicile services

VSDS : Aide et soins à domicile

AMICIAL : Aide et accompagnement à domicile



« Lors de la session du 4 juillet 2022, nous avons adopté un plan de soutien extrêmement ambitieux aux associations d'aide à domicile. C'est un choix politique fort qui – je n'en doute pas – sera vertueux et permettra de conforter l'aide et le soin que nous devons à nos aînés quand ils peuvent demeurer à domicile. C'est une aspiration légitime et profonde. En augmentant les barèmes de remboursement des frais kilométriques d'ici à la fin de l'année et surtout en permettant aux associations de louer en nombre des véhicules de service, nous voulons soutenir fortement la capacité d'intervention des aides à domicile et surtout revaloriser le métier et son attrait. »

Jean DEGUERRY

Président du Département de l'Ain



« Aujourd'hui, faute de personnels suffisants ou en difficultés de mobilité, les 6 SAAD ne réalisent pas les heures prévues, alors que les demandes d'aides à domicile ne cessent de croître. Et ce constat s'accroît au fil des années. Pour nous, au Département, il nous a semblé urgent d'agir. Nous sommes persuadés que la mobilité est un levier pour développer l'attractivité des métiers des intervenants à domicile. Revaloriser, dans un 1^{er} temps, les indemnités kilométriques, puis, dès l'année prochaine, participer au financement d'une flotte automobile, à destination des intervenants à domicile, devraient pouvoir inciter certaines personnes à se lancer dans cette profession hautement essentielle. »

Martine TABOURET

Vice-Présidente du Département de l'Ain

déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie

SAAD : LA MOBILITÉ COMME LEVIER POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Les intervenants des SAAD utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au domicile des personnes âgées et handicapées. L'indemnité kilométrique étant gelée depuis une dizaine d'années à 0,35 €/km (convention collective), les personnels sont impactés directement par l'évolution actuelle du prix des carburants.

Cette hausse généralisée des prix a conduit à des démissions et freine les recrutements d'intervenants à domicile car les candidats potentiels ne disposent pas toujours de véhicules susceptibles d'être utilisés quotidiennement.

Faute de personnels suffisants ou en difficultés de mobilité, les 6 SAAD ne peuvent réaliser les heures prévues, pourtant nécessaires à la réalisation des plans d'aide, et ceci dans un contexte de hausse du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile (5 748 bénéficiaires en 2015, 6 642 en 2021).



LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE L'AIN AUX SAAD

Dans ce contexte d'inflation galopante et compte tenu des problématiques d'attractivité du métier d'intervenant à domicile, le Département de l'Ain a décidé, lors de la session du 4 juillet 2022, de soutenir cette profession, par une mesure temporaire, de revalorisation de l'indemnité kilométrique et, par une mesure pérenne, en finançant une flotte de véhicules de service à destination des intervenants à domicile des SAAD.

→ Revalorisation des indemnités kilométriques des intervenants à domicile

Ainsi, l'indemnité kilométrique des 6 SAAD passera de 0,35 €/km à 0,60 €/km pour une durée de 6 mois, à compter du 1er juillet 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette revalorisation s'appliquera uniquement pour les indemnités kilométriques prévues dans le cadre de la convention collective de la branche de l'aide à domicile et au titre des heures réalisées auprès des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) du Département de l'Ain.

Cette aide du Département représentera en moyenne 76 €/mois supplémentaire par intervenant à domicile réalisant intégralement des heures auprès des bénéficiaires de l'APA et de la PCH.



Quel impact financier pour le Département de l'Ain ?

504 000 € pour 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022)





→ Mise en place d'une flotte de véhicules de service

Depuis plus de deux ans, les 6 SAAD sous CPOM travaillent à la mise en place d'une flotte automobile à destination des intervenants à domicile. La mise à disposition de véhicules de service serait, en effet, un atout supplémentaire et une solution concrète pour favoriser le recrutement et la fidélisation de ces personnels.

Conscient que la mobilité est un obstacle majeur au recrutement des intervenants à domicile, le Département de l'Ain a décidé de financer, à partir du 1^{er} janvier 2023, la flotte automobile des SAAD. Cette flotte est estimée aujourd'hui à 1 302 véhicules, dont 172 voitures électriques.

A noter :

Cette flotte automobile, financée par le Département, sera fléchée à destination, uniquement, des intervenants à domicile pour lesquels le système de remboursement des indemnités kilométriques les pénalise fortement au regard de la hausse du prix des carburants.

Ce sont donc 1 300 intervenants à domicile sur plus de 1 800 au total qui bénéficieront de ces véhicules de service. Les autres continueront à bénéficier d'indemnités kilométriques, à un tarif qui sera déterminé fin 2022. Un des critères pour pouvoir bénéficier d'un véhicule de service sera d'avoir un contrat de travail d'au minimum 104 h/mois soit 24 h/semaine. **Ce critère devrait pouvoir inciter certains intervenants à domicile à augmenter leur temps de travail. Cela permettrait aussi de répondre aux besoins croissants d'accompagnement des personnes âgées.**

L'intégralité des frais d'entretien du véhicule, d'assurance et de carburant sera comprise dans la location mensuelle à la charge des SAAD.

€ Quel impact financier pour le Département de l'Ain ?
2,5 M €/an



CONTACT PRESSE - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38

celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr